

Points d'attention dans la vie des Etablissements

En complément de la Charte énonçant les principes de la tradition éducative oratorienne, le texte ci-dessous reprend les cinq points qui y sont évoqués pour en décrire les conséquences pratiques. Il constitue un cahier des charges à respecter pour les cadres éducatifs et les enseignants des établissements sous tutelle de l'Oratoire.

1. Une conception de l'homme

Les établissements oratoriens dispensent une éducation, et non pas seulement une formation ou une instruction. Ils s'adressent à des enfants ou à des jeunes, et non pas seulement à des élèves. Un enfant ou un jeune n'est pas réduit à ses notes ou à son profil scolaire. Le but premier de l'éducation est d'aider chacun à développer ce qu'il a de meilleur en lui. Une grande attention est apportée à la qualité de cette éducation, dont la qualité des résultats scolaires est un aspect important, mais non le seul.

Fils ou fille de Dieu, l'enfant ou le jeune est un tout. Il est un sujet à éduquer, sans isoler ni négliger les différentes dimensions de sa personnalité : dimension physique, intellectuelle, culturelle, psychologique, sociale, affective, morale, spirituelle, religieuse. Les établissements oratoriens sont attentifs à vérifier l'équilibre entre ces différentes dimensions. Ils veillent à développer l'intériorité, lieu de l'unité de la personne.

De façon corollaire, cela conduit à lutter contre la promotion des seules élites intellectuelles, contre une place démesurée donnée aux résultats scolaires, contre l'exclusivité de la réussite sociale et de l'argent. Le savoir est une richesse intérieure avant d'être un moyen de réussite.

Au plan scolaire et parascolaire, sont mises en place des activités permettant de développer le sens des autres, l'imagination, les goûts artistiques, de mettre en valeur le bien, le vrai et le beau. Le scolaire et le parascolaire constituent un ensemble cohérent et non pas deux secteurs sans lien entre eux ; des éducateurs travaillent à la fois dans l'un et dans l'autre.

Une attention particulière est portée à la lutte contre l'échec, tout particulièrement l'échec scolaire.

2. Le respect de la personne

La valeur absolue des personnes conduit à leur témoigner un immense respect, principalement un respect des consciences. Les établissements oratoriens accueillent des enfants ou des jeunes de sensibilité socio-culturelle et religieuse différente. Chacun est pris en compte dans son originalité, ses atouts, ses difficultés.

Cette personnalisation de l'éducation peut être aidée par un tutorat individuel, mis en place chaque fois que c'est utile et possible. Elle ne tend cependant pas à évacuer les conflits, dont la prise en compte est nécessaire à l'acquisition, pour le jeune ou l'enfant, d'une véritable autonomie.

Une attention particulière est donnée au respect de la personne dans le domaine religieux. Autant il est nécessaire pour tout jeune d'acquérir des connaissances en culture religieuse et de développer la dimension spirituelle de sa personnalité grâce à des formations obligatoires, quelles qu'en soient les modalités, autant ce qui concerne la vie de foi, la vie en Eglise et la prière relève du libre choix du jeune et de sa famille.

La vie de foi des jeunes appartenant à d'autres religions que le christianisme et à d'autres confessions que le catholicisme est favorisée, ainsi que le dialogue œcuménique et interreligieux.

3. Une attitude éducative

L'éducation dans les établissements oratoriens vise à aider l'enfant ou le jeune à se situer dans le monde réel dans lequel il vit, marqué par la laïcité, la sécularisation, l'innovation, l'invention, à être en sympathie avec lui tout en prenant par rapport aux modes la juste distance : il s'agit de le conduire à

être un sujet inventif plutôt qu'un objet consommateur ou esclave, à devenir un citoyen du monde, libre et joyeux.

L'éducation donnée tend à le sensibiliser à des réalités actuelles telles que l'Europe, la mondialisation, la prolifération de l'information, le développement des sciences de la vie, la souffrance et l'injustice dans le monde, la dimension planétaire de la pauvreté.

On lui donnera les moyens d'utiliser avec compétence et discernement tous les médias et moyens d'information, tant les anciens que ceux qui apparaissent nouvellement.

4. Autorité et dialogue

Les familles qui confient un enfant ou un jeune à un établissement oratorien doivent être pleinement informées de ce qui constitue l'identité de l'établissement. La relation vraie impose que les partenaires soient clairement situés l'un par rapport à l'autre. Dès le départ, une information précise est donnée aux familles sur les finalités éthiques de l'éducation qui sera donnée à l'enfant ou au jeune. Des rencontres et des fêtes favorisant le dialogue entre les éducateurs et les familles sont en outre périodiquement organisées.

A l'intérieur de l'établissement, le dialogue éducatif est fondamental. L'éducateur se situe en adulte par rapport au jeune, les règles sont clairement édictées, de même que les interdits, nécessaires pour une éducation à la liberté.

Les établissements sont particulièrement attentifs à prolonger le dialogue en cas de départ ou de renvoi. Les renvois sont exceptionnels et n'interviennent qu'en cas de force majeure.

La direction est attentive aux raisons pour lesquelles un enfant ou un jeune est conduit à quitter l'établissement.

5. Une communauté éducative

Une véritable communauté éducative existe entre les différents établissements de l'Oratoire, favorisée, animée et vérifiée par la tutelle de la congrégation, dans le respect de l'identité et de l'histoire de chaque établissement. La tutelle fournit aux établissements les moyens opportuns pour que les personnels connaissent et développent la tradition éducative oratorienne, et pour que des innovations tenant compte de l'évolution du monde puissent avoir lieu dans le même esprit.

Dans chaque établissement, tous les personnels s'efforcent d'être des adultes disponibles et de constituer une véritable communauté éducative, animée par les valeurs évangéliques, donnant du christianisme un visage dynamique et ouvert. La visibilité de cette communauté est nécessaire. Il est souhaitable que des cadres et des enseignants animent la vie de foi et la catéchèse. Cela exige une proportion suffisante de chrétiens dans l'encadrement, dont le chiffre est à déterminer au cas par cas.

Le chef d'établissement en est le responsable pastoral. Il est par là animateur de la communauté chrétienne. Il peut être assisté dans cette tâche par un ou plusieurs adjoints de pastorale, laïc ou prêtre. Les oratoriens ne sont pas seulement des aumôniers. Sauf cas particulier, ils font partie de l'équipe de direction et sont associés aux décisions concernant l'éducation dans son ensemble.

L'établissement invite à célébrer de façon communautaire les moments forts de la liturgie et de la vie chrétiennes. Il sollicite la collaboration de parents pour l'animation de la catéchèse et de la vie de foi. La communauté éducative et la communauté chrétienne sont ouvertes aux anciens élèves et aux amis de l'établissement

Afin d'entretenir leur disponibilité et leur compétence, cadres éducatifs et enseignants attachent une importance particulière à la formation continue.

Communauté éducative ouverte, un établissement entretient les relations appropriées avec les instances nationales, civiles et confessionnelles. Au plan local, il est en lien avec les diocèses, avec les autres établissements catholiques du secteur, avec des associations culturelles ou caritatives, et, chaque fois que possible, avec tout autre établissement d'enseignement.

Juan-les-Pins, Paris, 19 novembre 2000